

Une proposition politiquement soutenable ? Stratégie réaliste pour un revenu universel utopique

Marc-Antoine Sabaté

Quelles sont aujourd'hui, en France, les chances de voir aboutir le revenu universel, alors même que cette question est désormais solidement installée au cœur du débat politique hexagonal ? Entrée de manière aussi fracassante qu'inattendue dans le débat public *mainstream* à l'occasion de la campagne présidentielle de 2017, le revenu universel – ou revenu de base inconditionnel (*basic income*) – ne l'a en effet plus quitté depuis lors. Marginale il y a encore quelques années, la proposition fait désormais, pour ainsi dire, presque partie des meubles. On ne s'étonne plus de la voir revenir périodiquement sur le devant de la scène. Tout le monde conçoit, peu ou prou, en quoi consiste un revenu de base et les raisons pour lesquelles on pourrait (ou non) souhaiter sa mise en place. Une majorité semblerait d'ailleurs y être plutôt favorable¹. Et de nombreuses formations et personnalités politiques, si elles ne s'en réclament pas toujours ouvertement, s'y montrent malgré tout ouvertes. D'où un premier constat, en forme d'hypothèse : s'il est certes encore loin de faire l'objet d'un large consensus, le revenu de base, à tout le moins, connaît une forme de banalisation.

Cela joue-t-il en faveur de ceux et celles qui militent pour son introduction ? Il y a, *a priori*, de bonnes raisons de le penser. L'anonymat, bien sûr, mais également l'étrangeté, pour ne pas dire l'excentricité de la proposition ont longtemps fait de sa mise en place un événement relevant du domaine de l'improbable, sinon même de l'impossible. Mais peut-être cette situation présentait-elle en même temps un certain avantage, dans la mesure du moins où ses partisans bénéficiaient par conséquent d'une grande liberté argumentative et pouvaient, sans doute parfois à peu de frais, assumer des scénarios maximalistes dépeignant le revenu de base comme l'instrument d'une réorganisation radicale de notre société et de nos modes de vie. Le formidable regain d'intérêt que connaît ces dernières années la proposition a de ce point de vue changé la donne. En France, mais aussi dans le reste du monde, le nouveau débat public sur le revenu de base constitué à partir du début des années 2010 s'est trouvé, d'emblée, structuré par une exigence inédite de réalisme.

La « réflexion sur le revenu de base est devenue plus technique, réaliste et rationnelle », se félicitaient par exemple des sénateurs français dans un rapport de 2016, « de sorte que, sans perdre de vue la réalisation d'un objectif de société, les propositions sont devenues plus tangibles² ». Pendant un temps, il a ainsi semblé n'être question que du comment et plus

¹ Selon une enquête d'opinion réalisée en mars 2021, 57% des sondés se prononçait en faveur d'un revenu de base inconditionnel, mais versé sous conditions de ressources. Voir « Les Français et la mise en place d'un revenu de base », *Ifop*, 11 juin 2021 [<https://www.ifop.com/publication/les-francais-et-la-mise-en-place-dun-revenu-de-base/>].

² PERCHERON Daniel (dir.), *Le revenu de base en France : de l'utopie à l'expérimentation*, Sénat, Rapport d'information n° 35, 13 octobre 2016, p. 10.

tellement du pourquoi du revenu de base : militants enthousiastes ou commentateurs sceptiques, toutes les parties prenantes au débat se sont retrouvées autour de l'injonction à passer, enfin, *de l'utopie au réel*³. D'où, notamment, la focalisation parfois démesurée sur la perspective de son expérimentation, investie comme principal sinon comme seul moyen de « sortir de l'utopie » et de faire du revenu de base « une véritable politique publique⁴ ». D'où également un certain œcuménisme et une volonté d'opportunisme, illustrée par Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght appelant les « visionnaires » et les « activistes » à ouvrir la voie, sinon à céder la place à des « débrouillards », « conscients des marges de manœuvre » et prêts à des « alliances contre nature » pour franchir des « étapes dans la direction souhaitée⁵ ».

Désormais figurable, la perspective de son introduction avait autrement dit encore à devenir palpable. Or, comme l'a récemment rappelé Frédéric Lordon, « le partage du "possible" et de l'"impossible" est conditionnel à l'acceptation implicite, et le plus souvent impensée, d'un certain cadre. Pour que le possible réadvienne, il faut briser le cadre qui condamnait – objectivement – à l'impossible⁶ ». Dans le cas du revenu de base, c'est au contraire pourtant, et paradoxalement, en décidant consciemment de réfléchir dans le cadre existant, en acceptant le partage établi du possible et de l'impossible, ses contraintes et ses limites, que ses défenseurs ont entrepris de rouvrir l'horizon du possible. Sans aller jusqu'à qualifier cette stratégie d'échec – elle était sans doute un passage obligé, et a indéniablement contribué à mettre durablement le revenu de base à l'agenda des politiques publiques –, il me semble toutefois y avoir de bonnes raisons de penser qu'une nouvelle approche est aujourd'hui nécessaire, et que le moment du réalisme et des « petits pas⁷ » est maintenant derrière nous.

À trop vouloir donner des gages du sérieux de leur proposition, les partisans du revenu de base se sont en effet souvent enfermés dans des querelles techniques, centrées sur son coût financier et, au-delà, sur sa faisabilité à court terme. Les personnes familières de ces débats savent pourtant que, confrontée aux contraintes immédiates de soutenabilité budgétaire ou à la complexité de son articulation au sein de l'architecture sociofiscale existante, la défense du revenu de base ne peut en réalité en passer que par l'élaboration de stratégies graduelles ou de mise en œuvre partielle. Stratégies qui, indépendamment des bénéfiques potentiels que leur succès pourrait apporter par rapport au *statu quo*, ont cependant pour effet, non pas de faire perdre de vue l'horizon utopique qui motivait *a priori* la proposition, mais au contraire de rendre un peu plus criant encore l'écart entre cet horizon et ce qui, dans un premier temps du moins,

³ Je me permets sur ce point de renvoyer à SABATÉ Marc-Antoine, « Revenu universel : dépasser le théorème d'impossibilité », *Esprit*, n° 442, 2018, p. 128-140.

⁴ MOUVEMENT FRANÇAIS POUR UN REVENU DE BASE, *Pour un revenu de base universel. Vers une société du choix*, Paris, Éditions du Détour, 2017, p. 183.

⁵ VAN PARIJS Philippe et VANDERBORGHT Yannick, *Le revenu de base inconditionnel. Une proposition radicale*, trad. fr. Marc-Antoine Authier, Paris, La Découverte, coll. « L'horizon des possibles », 2019, p. 353-354. Pour une critique très pertinente et nuancée de cette approche, voir GRAPPERON Laudine, « Adapter l'utopie au réel ? Analyse critique des stratégies gradualistes dans les débats sur le revenu de base, ou les vertus de la radicalité », *Raisons Politiques*, 2021/3, n° 83, p. 45-73. Je remercie Laudine Grapperon de m'avoir transmis ce texte avant sa publication.

⁶ LORDON Frédéric, *Figures du communisme*, Paris, La Fabrique, 2021, p. 106.

⁷ PERCHERON Daniel (dir.), *Le revenu de base en France, op. cit.*, p. 95 *sqq.*

semble être à portée de main. Pour le dire autrement – et ce sera là ma seconde hypothèse de départ –, les exigences du réalisme ont, dans le cas présent, eu tendance à nous éloigner des attentes utopiques au point que l'on pourrait se demander si, en fin de compte, le jeu en vaut véritablement la chandelle.

Après avoir proposé une mise en perspective critique des différentes approches de la faisabilité politique d'un revenu de base (I), j'essaierai par conséquent, dans les pages qui suivent, de développer et de tirer les conséquences de ces deux hypothèses (II) : le revenu de base se banalise et fait sans doute de moins en moins l'objet d'un rejet catégorique ; dans le même temps, les perspectives tangibles de sa mise en place et la modestie des résultats que l'on semble être en droit d'en attendre à court voire à moyen terme peuvent légitimement pousser au doute : *what was the fuss all about ?* Ce cheminement me conduira, pour terminer, à mettre en avant l'idée d'une stratégie alternative visant à dépasser l'antinomie du réalisme et de l'utopisme (III).

I. La faisabilité politique du revenu de base en question

La question de la faisabilité d'un revenu de base agite depuis longtemps les débats entre partisans et détracteurs de la proposition. Et son impossibilité supposée constitue sans doute le premier des motifs avancés pour la rejeter. De trop nombreux obstacles se dresseront en effet sur la route de son introduction. Deux en particulier sont généralement mis en avant : « Comment financer une telle mesure ? Qui voudra encore travailler ?⁸ » Largement admise – y compris, d'ailleurs, par ceux et celles qui le défendent, s'attaquant d'un côté à « son coût supposé trop élevé » et, de l'autre, à « l'oisiveté qu'il favoriserait⁹ » –, cette problématisation n'est bien sûr pas tout à fait sans fondements.

Les objections économique et éthique : deux causes d'impossibilité ?

Il y a là, de fait, deux questions incontournables. S'il fait trop rarement l'objet de discussions rigoureuses, sans illusions naïves ni exagérations mensongères, le coût budgétaire d'un revenu de base constitue, à n'en pas douter, l'un des principaux obstacles à sa mise en place. Quant à l'oisiveté, il serait tout aussi difficile de nier l'importance du problème qu'elle représente. *Que celui qui ne travaille pas ne mange pas*. Le devoir de travail apparaît comme une sorte d'invariant moral dont il pourrait *a priori* sembler audacieux d'affirmer qu'il est en passe d'être dépassé. Un invariant qui ne se donne d'ailleurs pas que sous la forme d'une contrainte : si un proverbe chinois fameux, repris par la sagesse populaire, nous invite à *apprendre à pêcher* plutôt qu'à *donner du poisson*, c'est en effet que le travail constitue dans notre imaginaire collectif le principal vecteur de la dignité et de l'autonomie personnelles.

⁸ MYLONDO Baptiste, *Un revenu pour tous ! Précis d'utopie réaliste*, Paris, Utopia, 2010, p. 11.

⁹ HYAFIL Jean-Éric et LAURENTJOYE Thibault, *Revenu de base : comment le financer ? Panorama des modalités de financement*, Gap, Yves-Michel/MFRB, 2016, p. 15.

Cette appréhension commune de la faisabilité d'un revenu de base a sans doute également le mérite de mettre, au moins implicitement, en relief un postulat des plus consensuels en théorie politique : la question de la faisabilité d'une politique n'est pas simplement de savoir si elle peut ou non être mise en œuvre ; elle est aussi de savoir si elle peut l'être durablement, de telle manière qu'elle entretienne ses propres conditions de possibilité à travers le temps. Suivant les critères du philosophe Gerald A. Cohen, on peut ainsi dire que la faisabilité d'une proposition ou d'un régime politique donné est doublement déterminée par son *accessibilité* et par sa *stabilité*¹⁰. Il ne s'agit pas simplement de savoir comment et s'il nous est possible « d'arriver là-bas à partir d'ici », mais également de savoir si, une fois parvenus « là-bas », il nous sera possible d'y rester ; car ne pouvoir maintenir que brièvement les conditions de ce « là-bas » reviendrait finalement au même que de ne « pas y parvenir du tout¹¹ ». Pour une part, c'est en effet bien là ce qui est en jeu dans la question : *qui voudra encore travailler ?* La viabilité d'un revenu de base dépendrait de manière déterminante du fait qu'une large majorité de la population continue à travailler, et dégage ce faisant des ressources fiscales suffisantes pour le financer.

Ainsi posé, le problème tend toutefois à réduire la faisabilité d'un revenu de base à sa seule dimension économique. Or « la soutenabilité économique n'implique pas la faisabilité politique¹² ». Et de fait, l'enjeu de l'évolution de l'offre de travail – pour parler le langage des économistes – est au moins autant un enjeu politique. Pour être faisable, une proposition de revenu de base devrait ainsi être en mesure de dépasser ce que Philippe Van Parijs décrivait dès le milieu des années 1990 comme « un blocage moral, une opposition de principe à l'idée même de prendre au sérieux une proposition de revenu inconditionnellement garanti à tous, même à ceux qui ne *veulent* pas travailler¹³ ». Opposition de principe : objection éthique au premier chef, mais qui n'en a dès lors pas moins été très tôt identifiée par les partisans du revenu de base comme « l'obstacle majeur à [son] avancée politique¹⁴ ». Quand bien même parviendrait-on à le financer, à dépasser tous les obstacles techniques qui se dressent sur la route de son introduction, encore faudrait-il réussir à surmonter l'intuition collectivement partagée selon laquelle « il est injuste de vivre du travail des autres¹⁵ ». Pour le sociologue Erik Olin Wright, ce serait d'ailleurs là l'une des raisons pour lesquelles nombre de personnes ne verraient pas dans le revenu de base une « alternative viable ». En effet, « un tel revenu inciterait peut-être les gens à rester chez eux [...] et provoquerait un tel ressentiment de la part de ceux qui

¹⁰ COHEN Gerald A., *Why not Socialism?*, Princeton, Princeton University Press, 2009.

¹¹ GILABERT Pablo et LAWFord-SMITH Holy, « Political Feasibility: A Conceptual Exploration », *Political Studies*, vol. 60, n° 4, 2012, p. 813.

¹² VAN PARIJS Philippe et VANDERBORGHT Yannick, *Le revenu de base inconditionnel*, op. cit., p. 281.

¹³ VAN PARIJS Philippe, « De la trappe au socle, l'allocation universelle contre le chômage », *Revue du MAUSS Semestrielle*, n° 7, 1996, p. 94.

¹⁴ VANDERBORGHT Yannick, « Quelles sont les chances politiques de l'allocation universelle ? Hypothèses à partir des exemples canadien et néerlandais », *Raisons Politiques*, n° 6, 2002/2, p. 62.

¹⁵ ELSTER John, « Comment on van der Veen and Van Parijs », *Theory and Society*, vol. 15, n° 5, 1986, p. 719.

combineraient cette allocation avec des revenus du travail envers ceux qui vivraient uniquement de ce revenu inconditionnel qu'une telle mesure serait jugée politiquement *instable*¹⁶ ».

La faisabilité politique : une notion équivoque

Que faut-il entendre, dès lors, lorsque l'on dit du revenu de base qu'il est *politiquement* faisable ou infaisable ? La réponse n'est pas évidente. La notion de faisabilité politique est équivoque, et semble le plus souvent dépendre d'une évaluation toute subjective de ce qu'il est ou non possible de réaliser dans un contexte politique et institutionnel donné. Si elle a certes fait l'objet de nombreuses discussions en sciences politiques, il n'est d'ailleurs pas simple d'en proposer une définition claire, d'identifier des critères précis et d'établir une méthode d'évaluation rigoureuse. La question pourrait d'ailleurs être évacuée en soulignant que, en définitive, une politique demeure infaisable jusqu'à ce qu'elle soit mise en œuvre. Ce d'autant plus que, comme l'écrivait Wright, « les limites sociales de ce qui est possible ne sont pas indépendantes des croyances portant sur ces limites¹⁷ », et que la conviction subjective qu'ont les acteurs de leur capacité ou non à mettre en place une politique n'est par conséquent pas – et de loin – le moins déterminant parmi ces différents critères. On peut toutefois, en première approximation, considérer qu'une politique est politiquement faisable dans la mesure où il n'existe pas d'obstacles politiques suffisamment importants pour contrarier sa mise en œuvre à relativement court terme¹⁸. Dans le cas du revenu de base, on pourrait alors suggérer l'interprétation suivante : la proposition est jusqu'à présent demeurée politiquement infaisable dans la mesure où une série de contraintes, non seulement budgétaires ou administratives, mais aussi éthiques, morales ou culturelles l'ont fait apparaître comme une mesure trop coûteuse.

Comme l'écrivent justement Van Parijs et Vanderborght, il est par conséquent très clair que « la faisabilité politique du revenu de base est intimement liée à ses justifications éthiques¹⁹ ». On ne saurait toutefois en rester là. La double approche par le coût économique et par le coût moral du revenu de base n'en fait ainsi pas moins face à un certain nombre de limites. Laissant de côté les écueils d'une approche strictement budgétaire du problème, c'est la lecture sous l'angle d'une « méfiance morale et culturelle²⁰ » qui semble elle aussi trop réductrice. La possibilité que son inconditionnalité encourage des comportements de « passagers clandestins » est indéniablement au centre des débats philosophiques sur le revenu de base. Mais elle a, pour l'essentiel, été posée non pas comme une question morale, mais comme une question politique : recevoir sans contribuer irait à l'encontre de l'exigence de réciprocité coopérative au cœur de

¹⁶ WRIGHT Erik O., *Utopies réelles*, trad. fr. Vincent Farnea et João Alexandre Peschanski, Paris, La Découverte, coll. « L'horizon des possibles », 2017, p. 48. Je souligne.

¹⁷ *Ibid.*, p. 50.

¹⁸ RÄIKKÄ Juha, « The Feasibility Condition in Political Theory », *The Journal of Political Philosophy*, vol. 6, n° 1, 1998, p. 29.

¹⁹ VAN PARIJS Philippe et VANDERBORGHT Yannick, *Le revenu de base inconditionnel*, op. cit., p. 282.

²⁰ HAMON Benoît, *Ce qu'il faut de courage. Plaidoyer pour le revenu universel*, Paris, Éditions des Équateurs/Humensis, 2020, p. 48.

toute conception égalitaire de la justice²¹. Et c'est parce que l'enjeu est en effet celui, politique, de la justice démocratique, que les théoriciens du revenu de base n'ont généralement pas cherché à fonder la légitimité morale de l'oisiveté, mais bien à répondre au « défi de la réciprocité²² », tentant en particulier de montrer pourquoi l'on pourrait, au contraire, y voir la distribution d'une juste part, indépendante des participations individuelles à la coopération sociale.

La justification politique : droit au revenu ou droit au travail ?

À trop mettre en avant une aversion morale soi-disant majoritaire pour l'inactivité, on occulte dès lors à bon compte le fait que les différentes réponses à cette question politique de la réciprocité ne sont pas aussi évidemment convaincantes que les plaidoyers des militants du revenu de base ne le laissent le plus souvent penser²³. Mais on occulte aussi, ce faisant, le fait qu'un nombre non-négligeable d'objections au revenu de base se fondent moins sur l'opposition d'un devoir de travail que sur la défense du *droit au travail*. Si la proposition suscite, en particulier à gauche, un certain scepticisme, pour ne pas dire une franche opposition, c'est en effet parce que l'on y voit le risque non pas d'encourager la paresse, mais plutôt d'abandonner l'ambition collective de garantir à chaque personne l'accès à un emploi, c'est-à-dire non seulement à un salaire et à la possibilité de vivre de son travail, mais aussi à un statut, à la possibilité d'occuper une place dans la société. D'où la dénonciation récurrente du revenu de base comme un « salaire d'exclusion » ou un « solde de tout compte ». La controverse n'est pas nouvelle. Déjà, en 1987, André Gorz affichait sa crainte : une fois le revenu de base introduit, prévenait-il, « le chômage structurel cesserait d'être un problème à résoudre pour devenir une réalité permanente dont la société s'accommode²⁴ ». Van Parijs, au contraire, lorsqu'il dénonçait le « blocage moral » suscité par l'inconditionnalité, ajoutait qu'un second « blocage », « intellectuel » cette fois-ci, empêchait ses détracteurs « de voir que ce qui apparaît

²¹ Objection normative que l'on ne retrouve pas seulement déployée au sein de la théorie politique normative et du corpus libéral-égalitaire post-rawlsien, mais jusque dans le champ de la théorie sociale critique, par exemple chez André Gorz (cf. *infra*, note 24).

²² DENUIT François, *Fighting Poverty in the European Union: An Assessment of the Prospects for a European Universal Basic Income*, Thèse de doctorat, Université de Warwick/Université libre de Bruxelles, 2018, p. 107 *sqq.*

²³ On en trouve une bonne illustration dans l'ouvrage récent de Benoît Hamon. « Chacun a droit à une part individuelle de l'héritage laissé par la somme des actions et des innovations réalisées par ceux qui nous ont précédés », avance-t-il par exemple, reprenant à son compte un argument fréquemment mobilisé par les défenseurs du revenu de base. Sans contester la validité générale d'une hypothèse qui résonne avec ce que les socialistes appelaient autrefois la propriété sociale, ni éluder le fait qu'aujourd'hui « une minorité se partage le gâteau de l'héritage collectif » (HAMON Benoît, *Ce qu'il faut de courage, op. cit.*, p. 205-206), on se demande toutefois pourquoi cette part commune devrait nécessairement être distribuée de manière individuelle et non, par exemple, sous la forme de services publics ; pourquoi si répartition individuelle il devait y avoir, celle-ci devrait être la même pour tous et toutes, et non se faire selon les besoins ; ou encore pourquoi l'accès à cet héritage commun ne devrait pas s'accompagner d'une obligation de participer à son entretien et à sa reproduction. Si l'on trouve des tentatives, plus ou moins satisfaisantes, de réponse à ces questions dans la littérature, il n'en est pas trace dans l'ouvrage de l'ancien candidat socialiste à l'élection présidentielle, ce qui est d'autant plus regrettable que ce sont peut-être précisément ces réponses qui font encore défaut à ceux et celles qui, comme lui, annoncent vouloir dépasser des « désaccords » qui sembleraient à tort « insurmontables » (*ibid.*, p. 194).

²⁴ GORZ André, « Allocation universelle : version de droite et version de gauche », *Bulletin du M.A.U.S.S.*, n° 23, 1987, p. 39.

comme un droit au revenu puisse avoir pour objectif et pour effet de restaurer le droit au travail²⁵ ». Jusqu'à aujourd'hui, les défenseurs du revenu de base n'ont ainsi eu de cesse d'affirmer qu'il y aurait là un moyen certes inattendu, mais très efficace d'encourager l'emploi et de mieux partager le travail²⁶.

Valides ou non, ces arguments n'empêchent pas que ce rejet de l'inconditionnalité, exprimé au nom du travail et des droits qui y sont attachés, ne renvoie pas simplement aux effets potentiels d'un revenu de base sur le taux de chômage, mais bute *in fine* sur un désaccord plus fondamental. Le revenu de base, expliquait par exemple Robert Castel, ne pourrait ainsi – presque par principe, quelles que soient ses modalités – que remettre en cause la « relation entre travail et protections qui a constitué la grande conquête de l'histoire sociale depuis la fin du XIX^e siècle²⁷ ». Ses partisans auraient beau jeu d'affirmer ne pas vouloir rompre avec le système de protection sociale existant, mais simplement le compléter et l'améliorer, il n'en demeurerait pas moins qu'il procéderait « d'une logique toute différente²⁸ » de celle qui fonde les droits sociaux sur le travail. D'où la difficulté pour les tenants du revenu de base de justifier d'un point de vue non seulement éthique, mais également sociohistorique, les raisons pour lesquelles leur proposition n'aurait pas pour effet, sinon pour intention, de « liquider une certaine conception de la justice sociale ainsi que l'héritage institutionnel de l'après-guerre²⁹ », et pourrait au contraire être défendue comme un « nouveau pilier de la protection sociale³⁰ ».

Cette difficulté a pesé et pèse sans doute encore largement sur la faisabilité de la proposition. À bien des égards, un revenu de base politiquement faisable sera un revenu de base majoritairement reconnu comme s'inscrivant dans la continuité de la Sécurité sociale tout en renouvelant sa logique et en contribuant ainsi à son « dépassement par le haut³¹ ». Je voudrais cependant inviter ici à déplacer le problème. Il me semble en effet que cet aspect est peut-être aujourd'hui moins crucial qu'il n'a pu l'être dans le passé – même récent –, et que la faisabilité politique d'un revenu de base se joue désormais, pour l'essentiel, ailleurs que dans le travail jusqu'alors incontournable de conviction de sa capacité à renforcer plutôt qu'à affaiblir le système de protection sociale.

II. Entre banalisation et désillusion : les nouveaux motifs d'infaisabilité politique du revenu de base

²⁵ VAN PARIJS Philippe, « De la trappe au socle, l'allocation universelle contre le chômage », art. cité, p. 95.

²⁶ Je ne reviens pas ici sur les différents arguments mobilisés en ce sens. Pour une présentation synthétique, voir VAN PARIJS Philippe et VANDERBORGHT Yannick, *Le revenu de base inconditionnel*, op. cit., p. 33-58.

²⁷ CASTEL Robert, « André Gorz et le travail : une interprétation critique », in Christophe FOUREL et Alain CAILLE (dir.), *Le Moment Gorz*, Lormont, Le Bord de l'Eau, coll. « Bibliothèque du MAUSS », 2017, p. 195.

²⁸ ALALUF Mateo, *L'Allocation universelle. Nouveau label de précarité*, Mons, Couleur Livres, 2014, p. 41.

²⁹ ZAMORA Daniel, « Introduction », in Mateo ALALUF et Daniel ZAMORA (dir.), *Contre l'allocation universelle*, Montréal, Lux, 2016, p. 11.

³⁰ MOUVEMENT FRANÇAIS POUR UN REVENU DE BASE, *Pour un revenu de base universel*, op. cit., p. 31.

³¹ SUPIOT Alain, « Et si on refondait le droit du travail... », *Le Monde diplomatique*, octobre 2017, p. 22.

Les conditions de faisabilité politique du revenu de base ont changé. Nous sommes entrés dans une nouvelle séquence politique. Deux événements en particulier apparaissent comme des marqueurs significatifs : le mouvement des Gilets Jaunes et la pandémie de Covid-19.

La banalisation du revenu de base : une acceptation croissante de l'inconditionnalité

Le premier fournit une illustration exemplaire des raisons pour lesquelles le rejet du revenu de base « au nom de l'État social³² » est peut-être aujourd'hui moins crucial qu'il n'a pu l'être par le passé. Les revendications des Gilets Jaunes, axées sur le pouvoir d'achat et l'inéquité fiscale plutôt que sur l'augmentation des salaires, mais aussi la réponse du gouvernement à ces revendications, passant par la revalorisation de la Prime d'Activité plutôt que par l'augmentation du SMIC, sont en effet venues confirmer de manière éclatante la fiscalisation et l'étatisation croissante de la question sociale³³. Résultat d'une trajectoire de réformes initiée à la fin du XX^e siècle, cette transformation, qui a vu la montée en puissance progressive – avec, par exemple, le Revenu Minimum d'Insertion en 1988, la Contribution Sociale Généralisée en 1991 ou encore la Prime Pour l'Emploi en 2001 – de mécanismes de transferts non-contributifs et financés par l'impôt, trouverait à bien des égards un aboutissement logique avec la mise en place d'un revenu de base³⁴. Du fait des évolutions récentes de la protection sociale, la rupture longtemps redoutée de l'inconditionnalité apparaît donc de moins en moins flagrante et le revenu de base de plus en plus comme une simple « étape supplémentaire », qui s'inscrirait « dans le sillage de précédentes réalisations³⁵ ».

La pandémie de Covid-19 est encore venue ajouter à cette banalisation du revenu de base. Au-delà du contexte français, l'explosion des mécanismes de *cash transfer* pour pallier les conséquences économiques et sociales des mesures sanitaires³⁶ est tout d'abord venue confirmer une tendance globale, récemment décrite comme l'émergence, au Sud, d'une « nouvelle politique de distribution³⁷ » et, pour les pays du Nord, comme l'affirmation d'un paradigme dit de « l'État de transfert³⁸ ». L'expérience inédite du confinement a par ailleurs

³² CASTEL Robert, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 2009, p. 187-222.

³³ Sur la transformation de la question sociale en une question fiscale, voir SPIRE Alexis, *Résistances à l'impôt, attachement à l'État. Enquête sur les contribuables français*, Paris, Seuil, 2018 ; sur la révélation de l'importance croissante de la Prime d'Activité à l'occasion de la crise des Gilets Jaunes, voir DUVOUX Nicolas, « La révolution silencieuse de la Prime d'Activité », *La Vie des Idées*, 4 février 2020.

³⁴ Voir sur ce point SABATÉ Marc-Antoine, « Activating the Unemployed or Liberating the Employed? Universal Basic Income in the French Welfare Reform Debate », in Peter SLOMAN, Daniel ZAMORA et Pedro RAMOS PINTO (dir.), *Universal Basic Income in Historical Perspective*, Londres, Palgrave Macmillan, 2021, p. 151-180. Pour une mise en perspective des débats sur le revenu de base à l'aune des revendications des Gilets Jaunes, voir également SABATÉ Marc-Antoine, « Revenu de base inconditionnel : quel instrument pour quelle justice fiscale ? Réflexion à partir du cas des « gilets jaunes » en France », *Éthique Publique*, vol. 21, n° 2, 2019.

³⁵ VAN PARIJS Philippe et VANDERBORGHT Yannick, *Le revenu de base inconditionnel*, op. cit., p. 281.

³⁶ Voir GENTILONI Ugo *et al.*, « Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures », *World Bank*, 2020 [<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/33635>].

³⁷ FERGUSON James, *Give a Man a Fish: Reflections on the New Politics of Distribution*, Durham, Duke University Press, 2015.

³⁸ SLOMAN Peter, *Transfer State. The Idea of a Guaranteed Income and the Politics of Redistribution in Modern Britain*, Oxford, Oxford University Press, 2019 ; pour une mise en perspective de ce paradigme du *transfer state*

affecté les justifications mêmes du revenu de base. Dès le mois de mars 2020, un nombre très important de tribunes et de pétitions ont ainsi été lancées, aux quatre coins de la planète, pour réclamer la mise en œuvre d'un « revenu de base d'urgence³⁹ ». Pour ses défenseurs, il était alors évident que les objections habituelles à l'encontre de la proposition se trouvaient au moins provisoirement levées. D'un côté, c'est l'idée selon laquelle il serait injuste que ceux et celles qui sont capables de travailler ne le fassent pas et vivent du travail des autres qui perd tout son sens au moment où l'économie est quasiment mise à l'arrêt. Quand bien même on y verrait d'ordinaire une raison de rejeter le revenu de base, il devient difficilement justifiable de conditionner l'accès à un revenu à la recherche d'un emploi lorsque, comme c'était le cas durant le confinement, l'absence de revenu n'est pas liée à l'absence de travail, mais à l'impossibilité de l'exercer. D'un autre côté, c'est l'ampleur des dépenses engagées par les pays frappés par le virus, d'abord pour couvrir les pertes de revenus des personnes confinées, puis pour tenter de relancer leurs économies, qui semble, en comparaison, relativiser le coût d'un revenu de base⁴⁰. Jamais, sans doute, le « conditionnalisme⁴¹ » des politiques économiques et sociales n'avait été à ce point battu en brèche.

Ces circonstances étaient il est vrai exceptionnelles. Et on voit mal comment le retour à la normale pourrait ne pas être pris dans la longue inertie, récemment documentée par Frédéric Viguier, du durcissement des discours sur la pauvreté. Pas plus qu'avant la crise sanitaire, sans doute, les pauvres et les chômeurs n'échapperont aux « reproches » et autres « exhortations à se lever de bonne heure ou à traverser la rue pour trouver du travail⁴² ». Si le projet très contesté de fusion des minima sociaux en un (très mal nommé) Revenu Universel d'Activité semble bien avoir été enterré, l'entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2021 du premier volet de la réforme de l'assurance-chômage en fournit déjà, s'il le fallait, un exemple implacable. Encore faudrait-il cependant pouvoir véritablement envisager un retour à la normale. Alors que la crise économique apparaît tout autant devant nous que derrière nous et que plane toujours le spectre de nouvelles restrictions sanitaires, la prolongation de mécanismes tels que le chômage partiel pourrait à l'avenir ancrer dans les esprits l'idée que l'on peut légitimement recevoir un revenu sans nécessairement travailler ni rechercher un emploi⁴³.

Quelles sont, dès lors, les contraintes qui pèsent aujourd'hui sur la faisabilité politique d'un revenu de base ? S'agit-il vraiment de son coût budgétaire et de la possibilité qui serait offerte

dans le contexte de la pandémie de Covid-19, voir JÄGER Anton et ZAMORA Daniel, « Free Money for Surfers: A Genealogy of the Idea of Universal Basic Income », *Los Angeles Review of Books*, 17 avril 2020.

³⁹ Pour un tour d'horizon, voir DE WISPELAERE Jurgen et MORALES Laeticia, « Emergency basic income during the pandemic », *Cambridge Quarterly of Healthcare Ethics*, vol. 30, n° 2, 2021, p. 248-254.

⁴⁰ Voir sur ce point l'analyse de Robert Boyer, qui souligne comment ce sont « tous les instruments disponibles de l'État » mais aussi la capacité de refinancement « presque sans limite » des banques centrales qui ont été déployés pour « prévenir le risque d'effondrement de l'économie » (BOYER Robert, *Les Capitalismes à l'épreuve de la pandémie*, Paris, La Découverte, 2020, p. 65).

⁴¹ CAILLÉ Alain, *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Paris, La Découverte, 2007, p. 96.

⁴² VIGUIER Frédéric, *La cause des pauvres en France*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Histoire », 2020, p. 6.

⁴³ Sur les obstacles actuels et futurs à un retour à « la normalité pour l'économie », voir BOYER Robert, *Les Capitalismes à l'épreuve de la pandémie, op. cit.*, p. 184.

à certains de ne pas travailler ? Il est à mon avis permis d'en douter. Ces deux objections massives semblent en effet, à court si ce n'est même à moyen terme, pouvoir être mises de côté. Sans doute pas parce que, au point de vue moral, nous aurions collectivement dépassé le rejet de l'oisiveté, mais plutôt parce que, politiquement, l'obligation de travail peut difficilement être défendue dans les circonstances présentes. L'inconditionnalité au sens d'absence d'exigences de contrepartie semble d'ailleurs se rapprocher d'un certain consensus. Si le fait de donner aux riches comme aux pauvres fait encore l'objet de nombreuses réticences, le fait de donner sans autres conditions que celle du besoin, mais aussi d'automatiser et d'individualiser le versement des aides sociales, est au contraire en passe de devenir lieu commun des projets de réforme des minima sociaux à gauche, mais aussi au centre et au centre-droit de l'échiquier politique⁴⁴. L'universalité du revenu de base provoque, autrement dit, il est vrai, un certain malaise – ce qui avait « choqué » lors de la campagne de 2017, estime ainsi le président socialiste de la Gironde Jean-Luc Gleyze, « c'était que Liliane Betancourt puisse aussi le toucher⁴⁵ » –, mais la proposition ne fait dorénavant plus l'objet d'un rejet catégorique en raison de son inconditionnalité.

La désillusion face au revenu de base : tout changer pour que rien ne change ?

Restent alors – épineux problème laissé de côté jusqu'ici – les conséquences socio-économiques incertaines d'un revenu de base. Si l'évolution de fait de la protection sociale justifie de moins en moins une opposition de principe, encore faut-il faire la preuve que son introduction serait préférable au *statu quo*, autrement dit qu'elle permettrait, comme l'affirment ceux et celles qui la réclament, d'apporter « une réponse aux multiples défauts du système actuel⁴⁶ ». On le sait, les anticipations des effets possibles d'un revenu de base divergent cependant radicalement. Et on sait également qu'il est difficile de les départager *a priori*, tant ces effets dépendraient en réalité de ses modalités pratiques. Contrairement à ce que suggèrent Van Parijs et Vanderborght, cette « incertitude quant aux effets⁴⁷ » explique d'ailleurs sans doute plus encore que la controverse éthique les « difficultés proprement politiques auxquelles font face les

⁴⁴ Ce consensus est bien sûr particulièrement marqué à gauche. Des différentes initiatives prises par le Parti Socialiste à la suite de Benoît Hamon (notamment le projet de loi AILE(S) présenté en février 2021 au parlement), aux projets de « revenu d'existence » ou de « revenu citoyen » défendus par les candidats et candidates à la primaire des écologistes de septembre 2021, on retrouve ainsi toujours l'idée d'un revenu minimum, garanti sous conditions de ressources, mais versé de manière automatique et individualisé. À gauche, seule La France Insoumise semble dès lors demeurer indifférente, préférant au revenu de base l'idée également très en vogue de garantie d'emploi. Le principe d'inconditionnalité semble par ailleurs avoir fait son chemin au centre et même à droite, en témoigne notamment le projet de « socle citoyen » de Marc de Basquiat et Gaspard Koenig porté, fin 2020, par la députée La République En Marche Valérie Petit et un groupe de députés de droite et du centre. Certes plus ponctuelle, cette défense du revenu de base rappelle que la proposition s'inscrit historiquement aussi au sein de la tradition libérale. Sur ce point, voir la passionnante mise en perspective historique des premiers débats sur le revenu de base en France proposée par GEFROY Laurent, *Garantir le revenu. Histoire et actualité d'une utopie concrète*, Paris, La Découverte/M.A.U.S.S., coll. « Recherches », 2002.

⁴⁵ Cité par CAPPELLI Patrick, « Revenu de base : les Français sont pour, mais sous conditions », *Libération*, 11 juin 2021. Et ce en dépit du fait, souvent mal compris, qu'une partie non-négligeable des bénéficiaires bruts, à commencer par Liliane Betancourt, seraient en réalité des contributeurs nets, payant plus d'impôt qu'ils ne touchent de revenu de base.

⁴⁶ MOUVEMENT FRANÇAIS POUR UN REVENU DE BASE, *Pour un revenu de base universel*, op. cit., p. 23.

⁴⁷ VAN PARIJS Philippe et VANDERBORGHT Yannick, *Le revenu de base inconditionnel*, op. cit., p. 282.

défenseurs du revenu universel⁴⁸ ». Car s'il est vrai que le surinvestissement de la question budgétaire a souvent éclipsé l'interrogation non moins nécessaire sur le caractère désirable ou non de sa mise en place, et s'il est vrai qu'il semble *a priori* préférable, dans la perspective d'une théorie normative de la justice, de s'interroger d'abord sur le bien-fondé d'une politique avant de se demander si l'on est ou non en mesure de la mettre en place (si oui comment, à quelles conditions, à quel coût et pour quels résultats) ; il est tout aussi certain que ces conditions, ce coût et ces résultats escomptés ne sont, en retour, pas sans affecter le jugement même que l'on peut porter sur la désirabilité de ladite politique. Pour le dire autrement, la question n'est pas simplement celle, éthique, de savoir si un revenu de base est désirable, et si oui dans quelle mesure il pourrait être faisable ; elle est aussi celle, politique, de savoir dans quelle mesure un revenu de base faisable satisferait aux attentes qui le faisaient *a priori* apparaître comme désirable.

Dans cette perspective, on souligne régulièrement, et à raison, le risque que le revenu de base se révèle dans les faits constituer un instrument de précarité⁴⁹. Outil de lutte contre la pauvreté et socle inaliénable de sécurité matérielle ou piège dont la seule issue serait le renforcement de la pauvreté et de l'exploitation ? Tel serait le nœud de la controverse⁵⁰. On souligne cependant plus rarement un risque dont il est, à mon sens, des raisons de penser qu'il constitue un frein tout aussi important à la faisabilité politique d'un revenu de base : celui qu'il ne change, en fin de compte, pas grand-chose à la situation actuelle. Deux scénarios de revenu de base *réaliste* sont en effet sur la table. Celui d'un « revenu de base partiel », d'une part, qui envisage la mise en place d'un revenu de base d'un montant insuffisant, mais pleinement inconditionnel et introduisant de ce fait une logique de « socle » dans le système existant ; socle qui serait ensuite destiné à s'élever petit à petit, jusqu'à, un jour, former un revenu de base complet⁵¹. Et celui, d'autre part, d'un revenu de base plus substantiel, mais versé sous conditions de ressources : qu'il prenne la forme d'un RSA revalorisé, déconditionnalisé et automatisé, ou qu'il passe par un mécanisme d'impôt négatif qui ne dit pas son nom⁵². Or, que l'on regarde d'un côté ou de l'autre, ne peut-on pas se demander ce que ces nouveaux mécanismes changeraient vraiment, pour les bénéficiaires des minima sociaux, par rapport à la situation actuelle ? Pour Daniel Zamora, la réponse est claire : « strictement rien ». En effet, poursuit le sociologue, « vous recevez toujours la même somme, mais [le revenu de base] devient la partie qu'il est impossible

⁴⁸ VANDERBORGHT Yannick, « Revenu universel », in Patrick SAVIDAN (dir.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2018, p. 1460.

⁴⁹ Voir notamment ALALUF Mateo, *L'Allocation universelle*, *op. cit.*

⁵⁰ Et, sans doute, la première des raisons pour lesquelles le revenu de base est écarté à gauche. Pour ses détracteurs, ce qui est certain, au-delà de la critique de ses fondements normatifs, est en effet qu'il ne pourrait en aucun cas être financé à un montant suffisamment élevé (sans pour autant remplacer l'ensemble de la Sécurité sociale) pour produire les effets bénéfiques annoncés par ses partisans.

⁵¹ VAN PARIJS Philippe et VANDERBORGHT Yannick, *Le revenu de base inconditionnel*, *op. cit.*, p. 273-279.

⁵² Comme c'était par exemple le cas de la proposition développée pour Benoît Hamon par les économistes Julia Cagé et Thomas Piketty. Voir notamment CAGÉ Julia, « Le revenu universel comme réforme réaliste de la protection sociale », in Guillaume ALLÈGRE et Philippe VAN PARIJS (dir.), *Pour ou contre le revenu universel ?*, Paris, PUF/Humensis, coll. « laviedesidées.fr », 2018, p. 23-32.

de vous retirer y compris lorsque vous travaillez⁵³ ». Il faudrait bien sûr rétorquer que, précisément, ce dernier détail change tout. Pour les allocataires actuels, mais aussi pour tous ceux et toutes celles qui, aujourd'hui, ne recourent pas aux droits qui leurs sont pourtant ouverts, qu'il s'agisse du RSA ou de la Prime d'Activité. Mais la question demeure, et continuera à coup sûr à faire obstacle à tout projet réaliste de revenu de base : ne pourrait-on pas obtenir des résultats similaires à moindre coût ? À moindre coût budgétaire et à moindre coût institutionnel – on sait en effet que l'introduction d'un revenu de base, même partiel, relève d'une complexe tectonique des plaques sociofiscales –, mais aussi à moindre coût électoral.

Admettons l'objection pour en tirer toutes les conséquences : il serait *a priori* possible de faire aussi bien à moindre coût, non seulement économique, mais politique. Or que s'agit-il de faire exactement ? L'ambition des partisans du revenu de base ne doit pas être galvaudée. Il ne s'agit pas simplement de réduire le non-recours ou d'augmenter le pouvoir d'achat, mais bien de modifier en profondeur le système existant en sortant de la logique traditionnelle de l'assistance. Mais si l'argument décisif, celui qui doit faire du revenu de base non pas une simple refonte des minima sociaux, mais un véritable support de transformation sociale, est bien sa capacité à modifier notre rapport au travail, à faire en sorte que celui-ci ne soit plus une contrainte, mais un choix, voire que sa place diminue au profit d'activités autonomes, ne risque-t-on finalement pas la désillusion ? Les propositions actuelles permettraient-elles vraiment de lutter plus efficacement contre le travail subi ? Offriraient-elles une marge de manœuvre suffisante pour remettre en cause les formes contemporaines de l'exploitation ? Ce sont là des questions trop souvent négligées lorsqu'il est question de la faisabilité d'un revenu de base. Or c'est peut-être là que se trouve, en définitive, le principal obstacle à sa faisabilité politique : il y a de bonnes raisons de douter que celles et ceux qui militent pour son introduction aient les moyens de leurs ambitions.

Dans ces conditions, la question devient alors de savoir si le combat pour un revenu de base vaut la peine d'être mené ou s'il n'y a pas là, tout compte fait, une dépense d'énergie superflue et qui pourrait être judicieusement réinvestie sur des questions plus urgentes. Cette idée d'une perte de temps est de plus en plus souvent exprimée à gauche⁵⁴. Elle fait il est vrai, pour une part en tout cas, fausse route. Il y a de bonnes raisons de penser que la multiplication des plaidoyers pour le revenu de base dans l'espace public participe, en mettant par exemple l'accent sur le problème du non-recours ou sur certaines injustices, notamment de genre, inhérentes au système de protection actuel, à faire vivre un débat critique dont les résultats se font de plus en plus concrets⁵⁵. Mais l'objection touche malgré tout juste sur un point crucial : l'écart manifeste entre la teneur utopique des plaidoyers pour le revenu de base et la relative

⁵³ ZAMORA Daniel, « Un revenu de base "de gauche" est-il pensable ? Non », *Politique*, n° 104, juin 2018, p. 121.

⁵⁴ Voir par exemple MAURIN Louis, « Pour en finir avec le revenu universel », *Observatoire des inégalités*, 2 juin 2020.

⁵⁵ On pense, par exemple, au projet de déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapé, écarté lors de la précédente législature par la majorité présidentielle, et qui a été adoptée au mois de juillet 2022 par le Parlement nouvellement élu.

modestie des résultats que les projections réalistes nous permettent d'envisager est aujourd'hui devenu intenable. C'est d'ailleurs le constat, lucide, posé par Benoît Hamon sur son échec présidentiel : entre l'utopie de départ, celle qui lui a permis de remporter à la surprise générale la primaire du Parti Socialiste, et le tournant réaliste de la campagne présidentielle, nombre d'enthousiastes ont au final eu le sentiment d'avoir été quelque peu « trompés sur la marchandise »⁵⁶. Et de fait, comment convaincre une majorité du bien-fondé d'une politique, quand il existe un tel décalage entre ce que l'on s'en figure et ce qui nous est concrètement proposé ? En l'état, les chances politiques du revenu de base apparaissent dès lors relativement minces.

III. Pour une stratégie alternative : dépasser le « double écueil de l'utopisme et du réalisme »

Alors que les débats sur le revenu de base ont jusqu'à présent toujours été très vifs et passionnés, mon hypothèse est donc que l'objection la plus fréquente risque à l'avenir de prendre la forme de quelque chose comme : « Le revenu de base ? On connaît oui... Voilà beaucoup de bruit pour pas grand-chose ! » Certes moins véhémement que les habituels (et pas toujours infondés) procès en néolibéralisme, une telle critique est à bien y regarder sans doute plus dévastatrice encore. Elle oblige à mon sens les militants du revenu de base à revoir durablement leur stratégie. Prolongeant un argument récemment développé par Laudine Grapperon, je voudrais par conséquent, pour conclure ce chapitre, esquisser une stratégie alternative à même de sortir la cause du revenu de base de la torpeur qui la guette, à mi-chemin entre utopie et réalisme et cherchant à « adapter l'utopie au réel⁵⁷ », quitte, au bout du compte, à ne plus être ni utopique ni réaliste.

Soutenir la réforme du système de protection sociale

Cette stratégie alternative est à première vue très simple : assumer l'écart, et dissocier radicalement les exigences du réalisme des attentes utopiques. Ne renoncer ni aux unes ni aux autres, mais jouer ouvertement sur deux tableaux différents, en commençant par se mobiliser sur tous les fronts nécessaires pour remédier aux injustices et aux inefficacités du système de protection sociale et en portant la revendication d'une réforme des minima sociaux qui, tout en s'inscrivant dans le cadre des institutions existantes et sans révolutionner le travail et son organisation, pourrait, à très court terme et à moindre coût, réduire drastiquement la pauvreté monétaire. Les propositions en ce sens ne manquent pas⁵⁸. C'est d'ailleurs là ce que font déjà très largement les militants du revenu de base, on l'a vu, et c'est également et très clairement

⁵⁶ « Nous avons échoué à persuader les pourfendeurs de cette "utopie infinçable" et déçu ceux qui attendaient la grande mesure sociale, émancipatrice et écologique qui manquait à la gauche. Nous avons perdu sur tous les terrains » (HAMON Benoît, *Ce qu'il faut de courage, op. cit.*, p. 233).

⁵⁷ GRAPPERON Laudine, « Adapter l'utopie au réel ? », art. cité. Je remercie Laudine Grapperon pour nos échanges et pour ses remarques très utiles sur ce point.

⁵⁸ Voir, par exemple, LEANDRI Noam et MAURIN Louis, « Pour la création d'un revenu minimum unique », *Observatoire des inégalités*, 16 octobre 2020.

l'objectif premier (pour ne pas dire unique) des propositions sous conditions de ressources défendues aujourd'hui à gauche.

Mais il s'agirait dès lors de l'assumer. Reconnaître la modestie, bien sûr toute relative – la pauvreté et la perspective de son éradication n'ayant en effet rien de trivial ou d'accessoire au regard d'autres questions sociales –, des potentialités en jeu. Mais aussi, et surtout, ne plus prétendre que les projets présentés constituent des formes, certes partielles et incomplètes, mais des formes malgré tout ; des étapes vers un revenu de base qu'on ne sait pas encore très bien comment mettre en place mais qui, un jour, inévitablement, finira par apparaître comme une « évidence pour tous⁵⁹ ». En somme, donc, continuer comme avant, mais sans pour autant parler de revenu de base⁶⁰. Qu'il s'agisse de revaloriser, d'individualiser et d'automatiser les prestations sociales, toutes ces avancées possibles constituent bien sûr, en un sens, des étapes vers un revenu de base. Mais elles n'ont en même temps pas (ou plus) besoin d'être perçues comme telles pour faire l'objet d'un large consensus : elles apparaissent en effet déjà « intrinsèquement désirables parce que répondant univoquement à des problèmes clairement identifiés⁶¹ ».

Poursuivre la transformation de l'imaginaire collectif

À l'inverse, la désirabilité du revenu de base dans sa dimension utopique est quant à elle loin d'être actée. Et c'est donc sur ce terrain que les militants doivent prioritairement le défendre. Pour espérer mobiliser, comme le candidat Hamon avait, un temps, semblé en mesure de le faire, et plus largement encore. Pour essayer de faire valoir sa supériorité sur des propositions concurrentes et *a priori* plus ambitieuses, telles que la « garantie d'emploi⁶² » ou l'idée de « salaire à vie⁶³ ». Mais aussi, et tout simplement, pour contribuer – en renouant par exemple avec les « utopies post-salariales⁶⁴ » au sein desquelles l'idée avait initialement germé, ou en faisant valoir comme idée-force de toute réforme le principe que toute « organisation sociale digne de ce nom se donne pour devoir de relever chacun de l'inquiétude de subsistance » et que, par conséquent, plus personne ne devra à l'avenir « dépendre de l'emploi, de l'employeur et du marché pour *vivre*⁶⁵ » – à rouvrir un peu plus l'horizon des possibles qui, ces trente dernières années, n'avait eu de cesse de se rétrécir. Laudine Grapperon souligne à cet égard très justement les « vertus de la radicalité » : « assumer publiquement l'utopie », suggère-t-elle, revient en un sens à adopter « une stratégie gradualiste dans laquelle les avancées » ne se

⁵⁹ VAN PARIJS Philippe et VANDERBORGHT Yannick, *L'Allocation universelle*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2005, p. 106.

⁶⁰ Et encore moins de revenu universel, lorsque la majorité des propositions sur la table rompent de fait avec le principe d'universalité du revenu de base.

⁶¹ GRAPPERON Laudine, « Adapter l'utopie au réel ? », art. cité, p. 70.

⁶² Voir TCHERNEVA Pavlina R., *La garantie d'emploi. L'arme sociale du Green New Deal*, trad. fr. Christophe Jacquet, Paris, La Découverte, 2021.

⁶³ Voir notamment FRIOT Bernard, *Le travail, enjeu des retraites*, Paris, La Dispute, 2019.

⁶⁴ Voir GEFFROY Laurent, *Garantir le revenu*, *op. cit.*, p. 106-122.

⁶⁵ LORDON Frédéric, *Figures du communisme*, *op. cit.*, p. 109, 122.

mesurent pas au niveau institutionnel, mais « se font au niveau des imaginaires collectifs⁶⁶ ». La réflexion utopique, en d'autres termes, ferait alors paradoxalement partie intégrante de toute stratégie réaliste.

D'où la proposition d'une stratégie à deux niveaux, invitant à distinguer « deux registres d'action⁶⁷ », c'est-à-dire à penser simultanément et de manière cohérente *dans le cadre* et *hors du cadre*. Si je n'ai pu en présenter ici qu'une simple esquisse – une limite importante, et qui mériterait d'être développée, réside notamment dans le risque que les avancées pragmatiques, si elles constituent une amélioration vis-à-vis du *statu quo*, ne viennent dans le futur constituer un obstacle à des avancées plus substantielles⁶⁸ –, il me semble en effet qu'il y a là une voie alternative prometteuse pour sortir la cause du revenu de base de ce qu'André Gorz nommait à juste titre « le double écueil de l'utopisme et du réalisme⁶⁹ ».

⁶⁶ GRAPPERON Laudine, « Adapter l'utopie au réel ? », art. cité, p. 65.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 70.

⁶⁸ Cette difficulté est, en un sens, déjà présente dans les débats sur le revenu de base : l'espoir de ses partisans étant qu'il fournirait un support pour le déploiement de politiques plus ambitieuses, lorsque la crainte de ses détracteurs est qu'il offrirait au contraire à l'État un prétexte pour se désengager et laisser encore plus libre cours au marché. Dans le cas de la stratégie défendue ici, on retrouverait un problème soulevé en théorie politique à partir de l'opposition entre approches transcendantales et comparatives de la justice. Discutant les mérites de l'approche fameusement proposée par Amartya Sen, Ingrid Robeyns souligne ainsi à juste titre que, suivant une approche comparative, on pourrait choisir une solution apportant à première vue une amélioration par rapport au *statu quo* mais qui, sur le long-terme, en raison de l'inertie de nos choix et de la dépendance au sentier des politiques publiques, se révélerait faire obstacle à une solution de rang supérieur mais dans un premier temps inaccessible. D'où, pour la philosophe, l'intérêt de ne pas renoncer à des principes de justice transcendants (ROBEYNS Ingrid, « Are Transcendental Theories of Justice Redundant? », *Journal of Economic Methodology*, vol. 19, n° 2, 2012, p. 159-163). La dissociation stratégique proposée ici est bien-sûr moins stricte que celle de Sen : les avancées dans le cadre et hors du cadre peuvent rester orientées à un horizon normatif préétabli. Elle est cependant exposée au risque de contre-productivité pointé par Robeyns. Pour prendre un exemple concret, c'est notamment la raison pour laquelle certains, à gauche, s'opposent à la mise en place d'un RSA-jeunes. Leur argument n'est bien-sûr pas que ces derniers ne devraient pas avoir accès à un minimum de revenu, mais que le garantir via le RSA aurait pour effet d'étendre un peu plus la logique de l'assistance avec laquelle il est au contraire nécessaire de rompre, et compliquerait de ce fait un peu plus la réalisation de ce qui constitue *in fine* le véritable objectif.

⁶⁹ GORZ André, « Préface », in Guy AZNAR, *Travailler moins pour travailler tous. 20 propositions*, Paris, Syros, 1993, p. 9.

BIBLIOGRAPHIE

- ALALUF Mateo, *L'Allocation universelle. Nouveau label de précarité*, Mons, Couleur Livres, 2014
- BOYER Robert, *Les Capitalismes à l'épreuve de la pandémie*, Paris, La Découverte, 2020
- CAGÉ Julia, « Le revenu universel comme réforme réaliste de la protection sociale », in Guillaume ALLÈGRE et Philippe VAN PARIJS (dir.), *Pour ou contre le revenu universel ?*, Paris, PUF/Humensis, coll. « laviedesidées.fr », 2018, p. 23-32
- CAILLÉ Alain, *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Paris, La Découverte, 2007
- CASTEL Robert, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 2009
- CASTEL Robert, « André Gorz et le travail : une interprétation critique », in Christophe FOUREL et Alain CAILLE (dir.), *Le Moment Gorz*, Lormont, Le Bord de l'Eau, coll. « Bibliothèque du MAUSS », 2017, p. 185-197
- COHEN Gerald A., *Why not Socialism?*, Princeton, Princeton University Press, 2009
- DE WISPELAERE Jurgen et MORALES Laeticia, « Emergency basic income during the pandemic », *Cambridge Quarterly of Healthcare Ethics*, vol. 30, n° 2, 2021, p. 248-254
- DENUIT François, *Fighting Poverty in the European Union: An Assessment of the Prospects for a European Universal Basic Income*, Thèse de doctorat, Université de Warwick/Université libre de Bruxelles, 2018
- DUVOUX Nicolas, « La révolution silencieuse de la Prime d'Activité », *La Vie des Idées*, 4 février 2020
- ELSTER John, « Comment on van der Veen and Van Parijs », *Theory and Society*, vol. 15, n° 5, 1986, p. 709-721
- FERGUSON James, *Give a Man a Fish: Reflections on the New Politics of Distribution*, Durham, Duke University Press, 2015
- FRIOT Bernard, *Le travail, enjeu des retraites*, Paris, La Dispute, 2019
- GEFFROY Laurent, *Garantir le revenu. Histoire et actualité d'une utopie concrète*, Paris, La Découverte/M.A.U.S.S., coll. « Recherches », 2002
- GENTILONI Ugo *et al.*, « Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures », *World Bank*, 2020
- GILABERT Pablo et LAWFORD-SMITH Holy, « Political Feasibility: A Conceptual Exploration », *Political Studies*, vol. 60, n° 4, 2012, p. 809-825.
- GORZ André, « Allocation universelle : version de droite et version de gauche », *Bulletin du M.A.U.S.S.*, n° 23, 1987, p. 31-40
- GORZ André, « Préface », in Guy AZNAR, *Travailler moins pour travailler tous. 20 propositions*, Paris, Syros, 1993, p. 9-14
- GRAPPERON Laudine, « Adapter l'utopie au réel ? Analyse critique des stratégies gradualistes dans les débats sur le revenu de base, ou les vertus de la radicalité », *Raisons Politiques*, 2021/3, n° 83, p. 45-73
- HAMON Benoît, *Ce qu'il faut de courage. Plaidoyer pour le revenu universel*, Paris, Éditions des Équateurs/Humensis, 2020

HYAFIL Jean-Éric et LAURENTJOYE Thibault, *Revenu de base : comment le financer ? Panorama des modalités de financement*, Gap, Yves-Michel/MFRB, 2016

JÄGER Anton et ZAMORA Daniel, « Free Money for Surfers: A Genealogy of the Idea of Universal Basic Income », *Los Angeles Review of Books*, 17 avril 2020

LEANDRI Noam et MAURIN Louis, « Pour la création d'un revenu minimum unique », *Observatoire des inégalités*, 16 octobre 2020

LORDON Frédéric, *Figures du communisme*, Paris, La Fabrique, 2021

MAURIN Louis, « Pour en finir avec le revenu universel », *Observatoire des inégalités*, 2 juin 2020

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR UN REVENU DE BASE, *Pour un revenu de base universel. Vers une société du choix*, Paris, Éditions du Détour, 2017

MYLONDO Baptiste, *Un revenu pour tous ! Précis d'utopie réaliste*, Paris, Utopia, 2010

PERCHERON Daniel (dir.), *Le revenu de base en France : de l'utopie à l'expérimentation*, Sénat, Rapport d'information n° 35, 13 octobre 2016

RÄIKKÄ Juha, « The Feasibility Condition in Political Theory », *The Journal of Political Philosophy*, vol. 6, n° 1, 1998, p. 27-40

ROBEYNS Ingrid, « Are Transcendental Theories of Justice Redundant? », *Journal of Economic Methodology*, vol. 19, n° 2, 2012, p. 159-163

SABATÉ Marc-Antoine, « Revenu universel : dépasser le théorème d'impossibilité », *Esprit*, n° 442, 2018, p. 128-140

SABATÉ Marc-Antoine, « Revenu de base inconditionnel : quel instrument pour quelle justice fiscale ? Réflexion à partir du cas des « gilets jaunes » en France », *Éthique Publique*, vol. 21, n° 2, 2019

SABATÉ Marc-Antoine, « Activating the Unemployed or Liberating the Employed? Universal Basic Income in the French Welfare Reform Debate », in Peter SLOMAN, Daniel ZAMORA et Pedro RAMOS PINTO (dir.), *Universal Basic Income in Historical Perspective*, Londres, Palgrave Macmillan, 2021, à paraître

SLOMAN Peter, *Transfer State. The Idea of a Guaranteed Income and the Politics of Redistribution in Modern Britain*, Oxford, Oxford University Press, 2019

SPIRE Alexis, *Résistances à l'impôt, attachement à l'État. Enquête sur les contribuables français*, Paris, Seuil, 2018

SUPIOT Alain, « Et si on refondait le droit du travail... », *Le Monde diplomatique*, octobre 2017, p. 1, 22-23

TCHERNEVA Pavlina R., *La garantie d'emploi. L'arme sociale du Green New Deal*, trad. fr. Christophe Jacquet, Paris, La Découverte, 2021

VAN PARIJS Philippe, « De la trappe au socle, l'allocation universelle contre le chômage », *Revue du MAUSS Semestrielle*, n° 7, 1996, p. 93-104

VAN PARIJS Philippe et VANDERBORGHT Yannick, *L'Allocation universelle*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2005

VAN PARIJS Philippe et VANDERBORGHT Yannick, *Le revenu de base inconditionnel. Une proposition radicale*, trad. fr. Marc-Antoine Authier, Paris, La Découverte, coll. « L'horizon des possibles », 2019

VANDEBORGHT Yannick, « Quelles sont les chances politiques de l'allocation universelle ? Hypothèses à partir des exemples canadien et néerlandais », *Raisons Politiques*, n° 6, 2002/2, p. 53-66

VANDEBORGHT Yannick, « Revenu universel », in Patrick SAVIDAN (dir.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2018, p. 1455-1461

VIGUIER Frédéric, *La cause des pauvres en France*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Histoire », 2020

WRIGHT Erik O., *Utopies réelles*, trad. fr. Vincent Farnea et João Alexandre Peschanski, Paris, La Découverte, coll. « L'horizon des possibles », 2017

ZAMORA Daniel, « Introduction », in Mateo ALALUF et Daniel ZAMORA (dir.), *Contre l'allocation universelle*, Montréal, Lux, 2016, p. 7-11

ZAMORA Daniel, « Un revenu de base « de gauche » est-il pensable ? Non », *Politique*, n°104, juin 2018, p. 118-128